

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 DECEMBRE 2003

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : Madame Marie-Hélène Aubry, Maire, Présidente - Monsieur Alain Holler, Mesdames Maryline Sigwald, Anne Roche, Messieurs Jean Montel (départ à 20 h 13), Hervé Charlin, Mlle Béatrice Donger, Monsieur Roger Ohlmann (départ à 20 h 13), Monsieur Guy Aumette, Adjoint - Mesdames Marie Lauriat, Claudine Chicheportiche, Monsieur Jean Briand, Conseillers municipaux délégués - Madame Simone Parvez (arrivée à 19 h 27), Monsieur Paul Tremsal, Madame Rosalina Da Silva Pinto, Messieurs Jaime Manueco, Charles Zajde, Madame Jocelyne Atinault (arrivée à 19 h 20), Monsieur David Bourgoïn, Madame Edith Rouchès, Monsieur Jean-Marie Sifre, Madame Marie-Françoise Parcollet, Monsieur Michel Thomas, Madame Agnès Foucher, Monsieur Vincent Pilato (arrivée à 19 h 40), Monsieur Jean-François Dormont, Madame Marie-Laure Larcher.

Absents excusés représentés :

- | | |
|--------------------------------|--|
| - Monsieur Jean Monguillot | pouvoir à Monsieur Alain Holler |
| - Monsieur Jean Montel | pouvoir à Monsieur Jean Briand (à partir du point n°2003-156) |
| - Monsieur Roger Ohlmann | pouvoir à Monsieur Guy Aumette (à partir du point n°2003-156) |
| - Madame Dominique Denis | pouvoir à Monsieur Hervé Charlin |
| - Madame Simone Parvez | pouvoir à Monsieur Jean Briand (jusqu'au point n°2003-137) |
| - Madame Odile Saint-Raymond | pouvoir à Madame Maryline Sigwald |
| - Madame Béatrice Covas-Jaouen | pouvoir à Monsieur Jaime Manueco |
| - Madame Jocelyne Atinault | pouvoir à Madame Marie-Hélène Aubry (jusqu'au point n°2003-134) |
| - Monsieur Christian Alessio | pouvoir à Monsieur David Bourgoïn |
| - Monsieur Vincent Pilato | pouvoir à Madame Marie-Françoise Parcollet (jusqu'au point n°2003-146) |

Absente :

- Madame Annie Gutnic

Monsieur Jean Montel est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, jusqu'au point n°2003-155.

Monsieur Alain Holler est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, en remplacement de Monsieur Jean Montel, à partir du point n°2003-156.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

- Avenant à la convention passée entre la commune d'Orsay et le collège Pierre Mendès France pour la mise à disposition de la piscine municipale
- Avenant à la décision n°01-31 du 17 septembre 2001 portant création d'une régie d'avances auprès de la Direction de la Communication - Culture

- Réaménagement de la dette du budget Assainissement
- Reconduction de la convention de mise à disposition des installations sportives municipales au collège Alexandre Fleming
- Redevance financière forfaitaire correspondant à la mise à disposition des installations sportives municipales au collège Alexandre Fleming
- Adoption d'un contrat de prestations de service relatif au stationnement de voirie sur le territoire de la Commune d'Orsay
- Contrat d'assistance pour la réalisation d'une opération d'aménagement sur la Commune
- Reconduction du contrat de maintenance du progiciel de gestion de l'Etat Civil avec la société LOGITUD
- Convention simplifiée de formation continue avec la société CIRIL

2003-134 - INTERCOMMUNALITE - PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 élus ne participant pas au vote (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, MM. Pilato, Dormont, Mme Larcher) :

- Constate la divergence des positions des communes membres de la Zone d'Activités de Courtaboeuf ;
- Réaffirme la cohérence territoriale et économique de l'entité Courtaboeuf ;
- Refuse l'adhésion dispersée de ces communes membres.

2003-135 - INTERCOMMUNALITE - RAPPORT DEFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES SUR LE TRANSFERT DES COMPETENCES «TRAITEMENT ET COLLECTE DES ORDURES MENAGERES» ET «TRAVAUX HYDRAULIQUES »

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le rapport définitif sur le transfert des compétences «Traitement et collecte des ordures ménagères» et «Travaux hydrauliques» ;
- Approuve le montant des charges nettes transférées à la Communauté pour la compétence collecte et traitement des ordures ménagères, commune par commune, tel que retracé dans le tableau suivant :

communes	charges transférées
Bures	13 701,82 €
Gif	30 782,37 €
Igny	16 588,76 €
Orsay	30 423,51 €
Palaiseau	62 024,18 €
Saclay	6 284,63 €
St. Aubin	1 756,91 €
Vauhallan	3 382,80 €
Villiers le Bâcle	1 830,31 €
Total	166 775,30 €

- **Approuve** les charges nettes liées aux dépenses des travaux hydrauliques assurés par le SYB(syndicat intercommunal d'études de l'aménagement du plateau de Saclay et des communes des vallées de l'Yvette et de la Bièvre), transférées à la communauté, commune par commune, tel que retracé dans le tableau suivant :

communes	charges transférées
Bures	13 701,82 €
Gif	30 782,37 €
Igny	16 588,76 €
Orsay	30 423,51 €
Palaiseau	62 024,18 €
Saclay	6 284,63 €
St. Aubin	1 756,91 €
Vauhalla	3 382,80 €
Villiers le Bâcle	1 830,31 €
Total	166 775,30 €

2003-136 - INTERCOMMUNALITE - RAPPORT DEFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES SUR LE TRANSFERT DU PERSONNEL DANS LA COMPETENCE «DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE»

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

2003-137 - INTERCOMMUNALITE - PRINCIPE DE TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE, A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY, DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce, d'une part, en faveur du principe de la cession, en pleine propriété, de la pépinière d'entreprise d'ORSAY (située en zone cadastrée ZR 40) au profit de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, et ce, à titre onéreux, les conditions de cette cession étant précisées ultérieurement par le Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et d'autre part, autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2003-138 - BUDGET 2004 - AUTORISATION D'UTILISATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET COMMUNAL 2004

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, MM. Pilato, Dormont, Mme Larcher) autorise l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2004 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2003, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette, et précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif.

2003-139 - BUDGET 2004 - AUTORISATION D'UTILISATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2004

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, MM. Pilato, Dormont, Mme Larcher) autorise l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2004 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2003, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette, et précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif.

2003-140 - SCOLAIRE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ECOLE DE LA MATERNELLE DE MONDETOUT

Le Conseil municipal désigne, à mains levées, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, MM. Pilato, Dormont, Mme Larcher) Madame Rouchès pour siéger au sein du Conseil d'école de l'école maternelle de Mondétour.

2003-141 - SCOLAIRE - CLASSES DE DECOUVERTE POUR L'ANNEE 2004 - ECOLE ELEMENTAIRE DU CENTRE PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** les projets de classes de découverte présentés par l'école élémentaire du Centre tels qu'indiqués ci-dessous :

Classes concernées	Lieu	Durée du séjour	Coût du séjour	Coût prévisionnel par enfant
Classe de CM2 de Mme Pougeon 30 enfants 1 enseignant 2 animateurs	Classe Péniche « Peinture à l'eau » (remontée de la Seine à partir de Conflans-Sainte-Honorine)	5 jours du 10 mai au 14 mai 2004	8 602,25 €	57,35 €
Classe de CM2 de Mmes Siques et Jengies 30 enfants 1 enseignant 2 animateurs	Classe Espace « A la conquête de l'espace » Euro Space Center Transinne - LIBIN Belgique	6 jours du 3 au 8 avril 2004	13 021,10 €	72,34 €

- **Fixe** ainsi qu'il suit la participation de la commune en fonction des quotients familiaux tels qu'indiqués ci-dessous :

QUOTIENT FAMILIAL	SERIES	P.P.C.
Inférieur à 238,99 €	A	84,72 %
De 239 à 297,99 €	B	81,65%
De 298 à 356,99 €	C	76,49 %
De 357 à 415,99 €	D	71,79 %
De 416 à 475,99 €	E	67,09 %
De 476 à 534,99 €	F	62,39 %
De 535 à 593,99 €	G	57,69 %
De 594 à 663,99 €	H	48,00 %
De 664 à 793,99 €	I	40,00 %

De 794 à 975,99 €	J	34,00 %
De 976 à 1 156,99 €	K	28,00 %
De 1 157 à 1 337,99 €	L	22,00 %
De 1 338 à 1 519,99 €	M	16,00 %
De 1 520 à 1 700,99 €	N	10,00 %
De 1 701 à 1 882,99 €	O	4,00 %
Supérieur à 1 883 €	P	0,00 %

2003-142 - SCOLAIRE - RECONDUCTION DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE PALAISEAU RELATIVE AUX FRAIS D'ECOLAGE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2003-2004

Le Conseil municipal, à l'unanimité, reconduit pour l'année scolaire 2003/2004, les termes de la convention du 17 décembre 2002 intervenue avec la Commune de Palaiseau relative aux frais de scolarité dus pour les enfants d'Orsay fréquentant les établissements scolaires élémentaires et maternels de cette commune et réciproquement, le montant de ces frais s'élevant à 579,31 € par élève et par an.

2003-143 - SCOLAIRE - ACCORD PORTANT SUR LA RESPONSABILITE DU TEMPS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE SON INDEMNISATION

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** à 27,50 € la rémunération forfaitaire d'une vacation de deux heures de responsabilité du temps de restauration scolaire ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'accord portant sur la responsabilité du temps de la restauration scolaire et son indemnisation avec chacun des responsables du temps de la restauration scolaire ;
- **Dit** que cet accord sera applicable au 1^{er} janvier 2004.

2003-144 - SCOLAIRE - AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°31/2000 (LOT N°08 «EAUX ET BOISSONS DIVERSES») DANS LE CADRE DE LA FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LE SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE LA PETITE ENFANCE

Le Conseil municipal, par 30 voix pour, 2 abstentions (M. Thomas, Mme Larcher) décide, d'une part, d'approuver les termes de l'avenant N°1 au marché N°31/2000 (lot N°08 « Eaux et boissons diverses ») dans le cadre de la fourniture de denrées alimentaires pour le service de la restauration scolaire et de la petite enfance, et d'autre part, autorise Madame le Maire à signer cet avenant N°1 avec l'entreprise DIDIER.

2003-145 - SCOLAIRE - AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°11/2000 (LOT N°10 «EPICERIE») DANS LE CADRE DE LA FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LE SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE LA PETITE ENFANCE

Le Conseil municipal, par 30 voix pour, 2 abstentions (M. Thomas, Mme Larcher) décide, d'une part, d'approuver les termes de l'avenant N°1 au marché N°11/2000 (lot N°10 « Epicerie ») dans le cadre de la fourniture de denrées alimentaires pour le service de la restauration scolaire et de la petite enfance, et d'autre part, autorise Madame le Maire à signer cet avenant N°1 avec l'entreprise DIDIER.

2003-146 - AFFAIRES GENERALES - CREATION DE TARIFS POUR LES TELECOPIES A LA MAIRIE ANNEXE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 5 voix contre (Mmes Parcollet, Foucher, MM. Pilato, Dormont, Mme Larcher), 1 abstention (M. Thomas) :

- **Approuve** la création de tarifs pour les télécopies à la Mairie Annexe :

Service	Tarifs 2004
	€uros
AFFAIRES GENERALES	
Tarifs télécopie	
La 1ère page	2,30
Par page suivante	2,00

- **Dit** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2004.

2003-147 - PERSONNEL COMMUNAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, MM. Pilato, Dormont, Mme Larcher) approuve la mise à jour des tableaux des effectifs des agents titulaires et non titulaires, conformément au tableau suivant, qui tient compte des modifications liées à :

- 1 recrutement sur un poste budgété
- 2 transformations de postes

CADRE D'EMPLOI ANTERIEUR	NOUVEAU CADRE D'EMPLOI	SERVICES CONCERNES
Recrutement sur un poste budgété		
1 agent technique principal titulaire Poste non pourvu	1 agent technique principal titulaire recrutement par mutation	Services Techniques
Transformations de postes		
1 agent d'entretien titulaire Poste non pourvu	1 agent d'entretien qualifié titulaire	Sports
1 technicien supérieur non titulaire Poste pourvu	1 technicien supérieur chef non titulaire	Services Techniques

2003-148 - PETITE ENFANCE - MODIFICATIONS DES REGLEMENTS INTERIEURS DES CRECHES MUNICIPALES ET HALTES-GARDERIES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte, d'une part, l'annexe 1 modifiée au règlement intérieur des crèches, et l'annexe 2 modifiée au règlement intérieur des haltes-garderies qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2004, et d'autre part, autorise Madame le Maire à les signer.

2003-149 - PETITE ENFANCE - CONVENTIONNEMENT DES ACTIVITES MUNICIPALES DE VACCINATIONS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte, d'une part, les termes de la convention relative aux activités municipales de vaccinations proposée par le Conseil Général de l'Essonne, et d'autre part, autorise Madame le Maire à la signer.

2003-150 - SPORTS - MODIFICATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, MM. Pilato, Dormont, Mme Larcher) décide de modifier l'ordre des représentants du Conseil municipal à l'Office municipal des Sports comme suit, afin de se conformer aux statuts de l'OMS :

- Jean	Montel]]
- Claudine	Chicheportiche] Représentants au bureau] Représentants au Comité
- Paul	Tremsal]] Directeur
- Jean	Briand]
- David	Bourgoin		
- Béatrice	Donger		
- Edith	Rouchès		

2003-151 - SERVICES TECHNIQUES - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE - RAPPORT ANNUEL 2002

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités annuel pour l'année 2002 du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY).

2003-152 - SERVICES TECHNIQUES - PARTICIPATION POUR LE RACCORDEMENT A L'EGOUT

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- dit que la participation des propriétaires des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout auquel ils doivent être raccordés sera directement proportionnelle à la SHON de chaque immeuble. La participation est fixée comme suit pour l'année 2004 :
 - . 4,82 €/m² de SHON pour entrepôts et établissements scolaires,
 - . 9,64 €/m² de SHON pour les logements, commerces, bureaux, ateliers et autres constructions que celles évoquées ci-dessus,
 - . 963 € forfaitaire par box pour les stations de lavage automatique
- dit que la participation des propriétaires des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout auquel ils doivent être raccordés sera collectée par la Commune et répartie de la manière suivante :
 - .100 % au profit du SIAHVY quand le déversement s'effectue directement dans un collecteur intercommunal,
 - .100 % au profit de la Commune si la SHON de l'immeuble est inférieure à 600 m²,
 - . 60 % au profit de la Commune et 40 % au profit du SIAHVY si la SHON de l'immeuble est supérieure à 600 m²

Si un propriétaire raccorde un nouvel immeuble à l'égout et utilise le branchement d'évacuation des eaux usées d'un immeuble antérieurement implanté sur le même terrain, la participation ne sera due que pour les nouvelles constructions d'une SHON supérieure à 20 m².

2003-153 - SERVICES TECHNIQUES - REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DU QUARTIER DE LOZERE ET RUELLE DES PLANCHES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter des subventions publiques aux taux les plus élevés auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Département de l'Essonne, la Région d'Ile-de-France et le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette pour financer des études diagnostiques, les études de maîtrise d'œuvre et les travaux relatifs aux réseaux d'eaux usées et branchements des rues Montaigne, Pascal, Bossuet, Fénelon, Libernon, de Lozère (principalement les trottoirs), de l'impasse de Lozère et de la ruelle des Planches.

2003-154 - SERVICES TECHNIQUES - SORTIE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE COMMUNAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à retirer de l'inventaire du patrimoine communal la camionnette, J5, de marque PEUGEOT, immatriculé 610 AVT 91, et le véhicule de marque PEUGEOT 205, immatriculé 49 ARD 91, qui ne présentent plus d'utilité pour le service à cause de leurs vétustés.

2003-155 - SERVICES TECHNIQUES - TARIFS 2004 DES STATIONNEMENTS COUVERTS

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, MM. Pilato, Dormont, Mme Larcher) modifie les tarifs et les durées maximum de stationnement de la délibération n°2003-111 du 13 octobre 2003 conformément aux tableaux ci-après :

PARC DUBREUIL

TARIFS VISITEURS HORAIRES	
Durée maxi de stationnement	tarifs
¼ h	Gratuit
35 min	0,50 €
1 h 15 min	1,10 €
2 h 05	1,80 €
2 h 05 à 6 h	2,20 €
6 h à 12 h	3,70 €
12 h à 24 h	4,40 €
Forfait nuit (19 h à 7 h)	2,10 €

Nota : le forfait de nuit s'applique dès qu'un usager stationne dans cette tranche horaire et que le montant à payer dépasse 2 €

TARIFS FORFAITAIRES WEEK-END	
Du vendredi 12 heures au lundi 12 heures	8 €

TARIFS SPECIAUX		
Type de tarif	Durée	Tarifs à la place
Commerçants (avec accord mairie)	1 mois	26,00 €
Hôpital (180 places et 244 cartes)	1 an	240,40 €

TARIFS SPECIAUX		
Type de tarif	Durée	Tarifs à la place
C. E. A. (51 places et 51 cartes)	1 an	307,80 €
Citroën (20 places et 20 cartes)	1 an	310,40 €
RATP (3 places et 3 cartes)	1 an	440,10€
Commune d'Orsay	1 an	241,00 €

TARIFS ABONNES		
Durée maxi de stationnement	Avec abonnement Transport en commun	Sans abonnement Transport en commun
Hebdomadaire de date à date	12,50 €	18,70 €
Mensuel calendaire	41,70 €	65,50 €
Trimestriel calendaire	114,40 €	176,80 €
Annuel calendaire	416,20 €	645,00 €

TARIF ABONNEMENT DE NUIT DU LUNDI AU JEUDI DE 18 HEURES A 9 HEURES ET DU VENDREDI 18 HEURES AU LUNDI 9 HEURES Y COMPRIS JOURS FERIES	
Durée	Tarifs
1 mois	35,70 €
1 trimestre	102,10 €
1 année	357,40 €

PARC ILOT DES COURS

Durée maxi de stationnement	tarifs
Mensuel	26,00 €

2003-156 - SERVICES TECHNIQUES - TARIF DE TRANSPORTS DE LA LIGNE ORSAY-BUS 06-08

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, MM. Pilato, Dormont, Mme Larcher) fixe, d'une part, le tarif du coupon de transport pour 10 voyages à 6,80 €, à compter du 1^{er} janvier 2004, et d'autre part, dit que la compensation financière prise en charge par la commune et versée à l'exploitant, sera ramenée de 3,30 € à 3,20 € par coupon vendu.

2003-157 - SERVICES TECHNIQUES - MODIFICATION D'UNE CONVENTION AVEC LES CARS D'ORSAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'une part, de modifier la convention relative à l'aide régionale sur la ligne de transport en commun 008, pour prendre en compte le versement par la société les Cars d'Orsay d'une participation de 31 374,01 €uros à la Commune d'Orsay, et d'autre part, autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2003-158 - SERVICES TECHNIQUES - ADHESION DE LA COMMUNE D'ORSAY AU SIGEIF, SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE

Le Conseil municipal,

- A l'unanimité, adhère au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France pour les deux compétences gaz et électricité prévues à l'article 2 des statuts dudit syndicat ;
- A l'unanimité, autorise Madame le Maire à transférer au SIGEIF les compétences de maîtrise d'ouvrage pour les opérations de mise en souterrain des réseaux de distribution publique d'énergie électrique ;
- A la majorité par 26 voix pour, 6 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, MM. Pilato, Dormont, Mme Larcher) désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Comité d'administration du SIGEIF :

. Délégué titulaire : Guy Aumettre
. Délégué suppléant : Roger Ohlmann

2003-159 - FINANCES COMMUNALES - DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET COMMUNAL 2003

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 6 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, MM. Pilato, Dormont, Mme Larcher), 1 élu ne participant pas au vote (M. Tremsal) approuve la décision modificative n° 4 du budget communal 2003.

2003-160 - FINANCES COMMUNALES - DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2003

Le Conseil municipal, par 31 voix pour, 1 abstention (M. Thomas) approuve la décision modificative n°4 du budget assainissement 2003.

2003-161 - AFFAIRES ECONOMIQUES - SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC RESEAU FERRE DE FRANCE ET LA SOCIETE URBIPARC

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 6 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, MM. Pilato, Dormont, Mme Larcher), 1 abstention (M. Zajde) approuve, d'une part, les termes du protocole d'accord relatif au terrain cadastré BD N°344 et n° 368 entre la Commune d'Orsay, Réseau Ferré de France et Urbiparc pour la construction d'un ensemble d'immeubles de bureaux (réalisation de 3 bâtiments distincts minimum et de 165 places de parkings), et d'autre part, autorise Madame le Maire à le signer.

2003-162 - CULTURE - FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SCIENTIFIQUE - AVRIL 2004 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 4 abstentions (Mmes Parcollet, Foucher, MM. Pilato, Dormont) autorise Madame le Maire à faire les demandes de subventions auprès des institutions suivantes :

- la Région Ile-de-France
- le Département de l'Essonne
- le Ministère des Affaires Etrangères
- le Ministère de l'Education Nationale
- le Ministère de la Culture
- le Ministère de la Recherche
- l'Union Européenne
- le Parlement Européen
- les Etablissements Publics à caractère scientifique et/ou technologique
- la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay

et tout autre partenaire institutionnel public ou privé, pour participer au financement du 17^{ème} festival international du film scientifique.

2003-163 - JEUNESSE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SYNERGIF

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 1 voix contre (Mme Parcollet), 4 abstentions (M. Thomas, Mme Foucher, MM. Pilato, Dormont) approuve, d'une part, la convention de partenariat avec l'association Synergif pour lutter contre l'inadaptation sociale et de prévenir la marginalisation des plus jeunes, et d'autre part, autorise Madame le Maire à la signer.

2003-164 - JEUNESSE - PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LES SORTIES DES JEUNES D'ORSAY - QUOTIENT FAMILIAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'application du quotient familial pour les sorties des jeunes et enfants d'Orsay et approuve le pourcentage de la participation financière familiale conformément aux tableaux ci-après :

NOUVELLE TARIFICATION DES SORTIES

LE % ETANT LA PARTICIPATION FINANCIERE FAMILIALE

	A – B – C – D = 30 %	E – F – G – H = 40 %	I – J – K – L = 50 %	M – N – O – P = 60 %	Q – R = 70 %
- La Villette - Cinéma (MJC) - Spectacle (MJC) - Sorties sur Paris (A/R)	1	1.10	1.20	1.35	1.45
Bateau mouche	1.50	1.65	1.80	2	2.20
- Patinoire - Zoo - Piscine à vagues - Jardin d'acclimatation - Palais de la découverte - Planétarium	2	2.20	2.40	2.65	2.90
- Cinéma (extérieur) - La Géode (film) - Musée	2.50	2.75	3	3.30	3.65
- Bowling - Spectacles extérieurs	3	3.30	3.65	4	4.40
- Stade de France «la plage» - Thoiry (zoo)	4	4.40	4.85	5.30	5.85
Sorties sportives	7.50	8.25	9.05	10	11
Parc d'attraction (-12 ans)	10.50	12	13.2	14.50	16
Parc d'attraction (+ 12 ans)	13.5	14.85	16.35	18	19.75
Sortie annuelle familiale					
- Moins de 6 ans	0	0	0	0	0
- 6 / 18 ans	2	2.20	2.40	2.65	2.90
- adultes	3	3.30	3.65	4	4.40

Série	Quotients
A	Inférieur à 237,99 €
B	de 238 à 297,99 €
C	de 298 à 356,99 €
D	de 357 à 415,99 €
E	de 416 à 475,99 €
F	de 476 à 534,99 €
G	de 535 à 593,99 €
H	de 594 à 663,99 €
I	de 664 à 793,99 €
J	de 794 à 975,99 €
K	de 976 à 1 156,99 €
L	de 1 157 à 1 337,99 €
M	de 1 338 à 1 519,99 €
N	de 1 520 à 1 700,99 €
O	de 1 701 à 1 882,99 €
P	de 1 883 à 2 074,99 €
Q	de 2 075 à 2 287,99 €
R	supérieur à 2 288 €
	Tarif extérieur

Orsay, le

Le Secrétaire,

Jean MONTEL.
(jusqu'au point n°2003-155)

Le Maire,
Conseiller Régional d'Ile-de-France

Marie-Hélène AUBRY.

Le Secrétaire,

Alain HOLLER.
(à partir du point n°2003-156)